



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-VERBERIE**  
**DU 16 OCTOBRE 2025**

Sous la présidence de Madame Monique EGO-Maire.

Date de la convocation : 25/09/2025

Présents : Monique EGO, Michael JULIEN, Karine CHATEAU, Jean-Marc PENON, Dominique GARET, Mickael GIL, Frédéric POLIN, Caroline MARQUIS, Brice GRZESIAK

Absents représentés : Myriam BEN SAID (pouvoir à Karine CHATEAU), Loïs VOIRY (pouvoir à Michael JULIEN) Agnès LACROIX (pouvoir à Jean Marc PENON)

Absents : Yves TISSOT, Nathalie PACCOT

Monsieur Michaël JULIEN a été désigné secrétaire de séance

Après la vérification du quorum, Madame Ego a ouvert la séance à 18h45

Le compte rendu du procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Adhésion au dispositif « Vigifoncier » avec la SAFER**

Madame le Maire explique que la commune de Villeneuve sur Verberie souhaite préserver et maintenir le caractère rural de la commune.

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) des Hauts de France assure les missions de services publics. Elle contribue à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire rural. Elle œuvre prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, elle favorise le développement de l'agriculture et de la forêt. Elle concourt à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique. Elle contribue au développement durable des territoires ruraux. Elle assure la transparence du marché foncier rural.

Afin de veiller à l'aménagement durable de son territoire et par souci de connaître son marché foncier, il serait nécessaire que la commune puisse être informée en temps réel des mutations foncières.

La SAFER propose une convention définissant les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière sur le territoire de la commune, en vue d'y protéger les espaces naturels et ruraux. La commune serait alors informée de toutes les informations de vente que la SAFER reçoit de la part des notaires la concernant.

Ces informations de vente seront transmises par le biais du portail VIGIFONCIER et seront visualisées sur fond cartographique.

Le coût annuel pour l'adhésion au portail VIGIFONCIER est de 350 euros HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif « VIGIFONCIER » et de signer la convention avec la SAFER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'adhérer au dispositif « VIGIFONCIER »
- D'autoriser le maire à signer la convention avec la SAFER

### **Mise en place de la solution Périscoweb**

Madame le Maire informe que le logiciel « Périscoweb » de la société ISSOFT est un outil de gestion du périscolaire destiné aux communes qui permet aux familles d'inscrire leurs enfants en ligne (cantine, garderie, activités) et qu'il serait un « plus » pour la commune.

Ce logiciel, qui est accessible sur ordinateur et smartphone, assure un suivi en temps réel des présences et automatise la facturation. Il permet une autonomie des familles, une centralisation des informations et ainsi une meilleure communication entre la mairie, les écoles et les familles.

Les frais de mise en service (paramétrage, création du site et prise en main de 2 h pour le personnel administratif) s'élèvent à **750 € HT**, soit **900 € TTC**.

L'abonnement annuel pour 0 à 50 enfants est de **1080 € HT**, soit **1296 € TTC**. Il comprend l'hébergement, la maintenance et les sauvegardes. La tranche suivante (51 à 100 enfants) est fixée à **1200 € HT**.

Vu l'exposé de Madame le Maire et le devis fourni par la société ISSOFT, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'accepter le devis de la société ISSOFT
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal
- Dit que la mise en place de la solution « Périscoweb » se fera en janvier 2026
- 

### **Questions diverses**

Madame le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour reconduire les bons cadeaux offerts aux enfants de moins de 3 ans et aux jeunes diplômés.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour maintenir les bons cadeaux.

Madame le Maire informe que la convention avec la SAMIN a été signée.

Madame Caroline MARQUIS s'étonne de cette signature et souligne que lors du conseil municipal du 27 mars 2025, il avait été écrit que les conditions requises pour le dépôt du dossier de la SAMIN en Préfecture pour obtenir un arrêté préfectoral autorisant la prolongation et l'extension de la carrière étaient les suivantes :

- *Joindre le projet de convention de passage et d'occupation d'une portion du chemin rural n°2 de la fontaine d'Yvillers (sans être signé)*
- *Joindre le résultat du vote du conseil municipal pour donner autorisation au Maire de signer ladite convention.*

*Cette signature ne pourra avoir lieu qu'à l'issue d'une délibération en conseil municipal qui donnera son accord ou non à la réalisation du projet de la SAMIN. Cette délibération aura lieu à la fin du processus d'enquête publique sur constitution du dossier d'autorisation environnementale sur avis préfectoral, où l'ensemble du fonds documentaire sera étudié par les membres du conseil municipal.*

Madame le Maire demande si le dossier de reprise de la tombe de Ferdinand QUARREZ avance.

Monsieur Brice GRZESIAK explique que la tombe de Ferdinand QUARREZ est en état d'abandon et que la procédure de reprise peut se faire.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'a été retrouvée une délibération de reprise de concessions en état d'abandon datant du 09 décembre 1993.

Monsieur Jean-Marc PENON demande si toutes les tombes à l'abandon sont concernées.

Monsieur Michaël JULIEN répond que oui et que l'état d'abandon est reconnu au bout de 30 ans.

Madame le Maire demande si l'on peut prévenir le PNR pour leur dire que tout est bon.

Monsieur Brice GRZESIAK répond que nous le pouvons et que les travaux peuvent être pris en charge par le PNR à hauteur de 70%.

Madame le Maire dit qu'il faut alors reprendre contact avec le PNR et qu'il serait nécessaire de reprendre une délibération pour les concessions en état d'abandon qui ont été identifiées nouvellement.

Madame le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention pour les travaux au Pont du Theil a été accordée. Sur les 270 000 euros HT que représentent les travaux, la DETR est de 49500 euros HT basée sur un montant plafond de 110 000 euros HT, la subvention du département est de 114 503 euros HT au lieu de 81 000 euros HT attendus. Ce montant vient des amendes de police.

Madame Karine CHATEAU demande quel serait le montant du reste à charge de la commune.

Madame le Maire répond serait de 20% du montant initial soit environ 54 000 euros HT.

Madame le Maire explique la proposition d'enfouissement des réseaux par le SEZEO au Pont du Theil avant les travaux d'aménagement du carrefour.

Le SEZEO profite des travaux qui vont être effectués au Pont du Theil pour enfouir les réseaux de basse tension, d'éclairage public et de télécom.

Le montant total des travaux s'élève à 83 679.02€ HT. La basse tension est prise en charge à 100% par le SEZEO soit 36 641.74€ HT et l'éclairage public à 65% soit 9 248.69€ HT.

Avec la subvention DETR, le reste à charge de la commune serait de 26 944.67€ HT (33 508.38€ TTC), sans la subvention DETR, le reste à charge de la commune serait de 37 788.59€ HT (44 350.30€ TTC)

Les élus prennent la décision de ne pas demander de subvention DETR.

Monsieur Michaël JULIEN informe l'assemblée que les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise de Villeneuve sur Verberie commenceront le 12 novembre et dureront environ 1 mois.

Monsieur Michaël JULIEN informe l'assemblée que le repas spectacle des Aînés aura lieu le dimanche 26 octobre à la salle multifonctions, le repas sera servi par le Puits Chantant, le pain et les gâteaux par la boulangerie Aux amoureux du pain.

Monsieur Jean Marc PENON répond que la commune est dynamique et qu'elle fait travailler les commerçants locaux et que c'est une bonne chose.

Madame Caroline MARQUIS fait part de la remontée d'informations d'une administrée signalant le squattage du city stade.

Madame Karine CHATEAU informe des demandes faites par l'association des Marmots à la suite de sa participation à leur assemblée générale. La première concerne la possibilité d'avoir un lieu de stockage pour leur matériel.

Madame Karine CHATEAU pense que cela est possible et que le garage peut être trié et réaménagé pour faire de la place pour l'association les Marmots mais également pour l'association 3 Villages en Fête.

Le conseil municipal n'y voit pas d'inconvénients.

La seconde demande concerne la possibilité d'avoir les clés de la salle multifonctions pour davantage de praticité aux moments des différents événements de l'association.

Le conseil municipal répond par la négative. Il est possible de venir en mairie récupérer les clés aux heures habituelles d'ouverture au public mais également à tout moment de la semaine en informant la mairie par email ou par téléphone.

La troisième demande concerne l'attribution d'une subvention. Madame Karine CHATEAU rappelle que l'école est déjà subventionnée dans le cadre de la coopérative scolaire (900 euros chaque année). Subventionner l'association pour aider l'école ferait doublon. La mise à disposition de la salle pour chaque événement est déjà considérée comme une subvention en nature.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Michaël JULIEN



Le Maire

Monique EGO